



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016
SEANCE ORDINAIRE**

L'an 2016, le 12 décembre à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : Pascal BORTOT – Claudine BEUDET – Gilles GADESKI – Alain BŒUF - Chantal MARET-ALEXANDRE – Arnaud MANCA - Emmanuel JINKINS – Pierre LUCOT – Stéphanie POULY – Jacques MICHELIN – Nathalie PEDRON – Christophe ALLEXANT – Franck COUPECHOUX – Christel MANGEMATIN

ABSENT EXCUSE : Catherine RACLE (procuration à Alain BOEUF)

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck COUPECHOUX

Date de convocation : 08/12/16

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE – DESTINATION DES COUPES – AFFOUAGES – EXERCICE 2017

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le décret n° 2015-678 du 16 juin 2015 relatif aux conditions de mise en œuvre du 3° alinéa de l'article L. 214-5 du code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2017 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Premièrement

Approuve l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 (coupes réglées) :

| Parcelles | Surface (ha) | Type de coupe |
|-----------|--------------|---|
| 7 | 2.96 | Coupe d'amélioration de taillis sous futaie |
| 9 | 3.05 | Coupe d'amélioration de taillis sous futaie |
| 32 C3 | 0.31 | Amélioration de futaie à petit bois |

Deuxièmement

DECIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2017 :

Vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. et délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage.

Parcelles n° 7, 9

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir-faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

Délivrance en bloc et sur pied des parcelles n° 32 C3.

Troisièmement - pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le conseil municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

Le conseil municipal fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2018
- vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2018
- façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2018

Quatrièmement :

Accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

Interdit la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. FACTURATION SUPPLEMENTAIRE DES FRAIS DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

Suite à des dysfonctionnements au cours de locations de la salle des fêtes et sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'instaurer une facturation supplémentaire de 150 € de frais de nettoyage pour le non-respect de l'article 4 du règlement du contrat de location.
- cette mention sera ajoutée dans le règlement et sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2017.

3. TRAVAUX EN REGIE 2015-2016

Monsieur le Maire présente aux conseillers les travaux en régie effectués par les agents du service technique pour les années 2015 et 2016.

Les travaux en régie doivent :

- être réalisés par des agents communaux et non une entreprise ;
- avoir un caractère durable.

Le reversement de ces travaux réalisés en régie permet d'éviter que les résultats de fonctionnement de l'exercice ne soient grevés de charge d'investissement. Une opération d'ordre budgétaire est nécessaire.

Le conseil municipal est invité à autoriser le reversement en section d'investissement des travaux réalisés au cours de l'exercice 2015 en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

| Article | Opérations | Montant fournitures | Coût personnel | Total |
|--------------|----------------------------------|---------------------|----------------|--------------------|
| 2128 | Pose des rondins aire de jeux | 369,25 € | 300 € | 669,25 € |
| | Pose du grillage école primaire | 1707,20 € | 1 470,00 € | 3 177,20 € |
| 21318 | Création d'un local bibliothèque | 4 110,03 € | 4 200 € | 8 310,03 € |
| 2132 | Immeuble de rapport | 1 556,72 € | 6 300 € | 7 856,72 € |
| TOTAL | | | | 20 013,20 € |

Un détail des montants des fournitures et heures du personnel sera communiqué à la trésorière.

4. DESICION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier le budget primitif 2016 de la commune et de procéder à l'ajustement des crédits.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide les révisions de crédits tels que présentées ci-dessous.

| SECTION INVESTISSEMENT | | |
|------------------------|--------------------------------|----------|
| Chapitres | Comptes | Dépenses |
| 21 | 21318 Autres bâtiments publics | - 3000 |
| 014 | 1641 Emprunt | 3 000 |

5. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe :

- du virement de crédits de 5 000 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 6411 personnel titulaire pour pallier aux augmentations des cotisations retraites.
- de la visite en mairie de Mme Christelle ROUSSOTTE qui propose le nom de "chemin de la Robinière" pour la nouvelle voie qui part rue du Foyer. Ce nom est adopté à l'unanimité et il est décidé que la numérotation des nouvelles constructions sera en numéros pairs au départ de la rue du Foyer.
- de l'avis défavorable des membres du conseil municipal de garantir l'emprunt de la société VILLEO pour l'achat de logements sur la commune.

Gilles GADESKI (1^{er} adjoint) informe :

- du problème du cumul de la salle des fêtes qui se coupe par intermittence.
- du changement de chaudière et des robinets de l'appartement au-dessus de la mairie pour un montant de 1 750 €.
- de l'achèvement de la clôture, de la réalisation du marquage au sol et de la reprise du bicouche (phénomène de tôle ondulée) à la gare.
- de la pose d'une pancarte au cimetière indiquant que les employés municipaux enlèveront les chrysanthèmes au 31 décembre.
- de l'installation des illuminations.
- du désassemblage des anciennes illuminations et de la vente de l'aluminium récupéré à Bourgogne Recyclage pour 196 €.
- de l'achat d'un échafaudage de sécurité d'une hauteur de 6,25 m et d'une échelle pour une valeur de 2 342 € H.T.

Alain BŒUF (3^{ème} adjoint) informe :

- de la date de la fête des sapins qui aura lieu dimanche 8 janvier 2017.

Franck COUPECHOUX informe :

- d'un problème de relevé des nouveaux compteurs d'eau et invite les gens à vérifier leur consommation ainsi que leur facture.
- les membres du conseil sur son souhait de recevoir des informations de la part de tous pour les mettre sur le bulletin.

Fin de séance à 21 h